

Nouvelles technologies et formation à distance



Sylvie Pelletier - Tutorice
Télé-université

La formation en salle ou en présentiel (FEP), instaurée au XII^e siècle dès la fondation de l'université, côtoie désormais la formation à distance (FAD), qui a gagné en popularité depuis les années soixante-dix. L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la formation en ligne à l'intérieur ou hors des campus accélère désormais l'essor d'un « spectre de la cyberformation¹ » qui reconfigure nos pratiques pédagogiques dans divers environnements numériques d'apprentissage. Comment ces développements transforment-ils l'enseignement ? À quel point influenceront-ils les modes de formation ?



Vincent Mauger - Chargé de cours
Université Laval

Les activités dites synchrones, liant des étudiants isolés ou regroupés par l'entremise de diverses plateformes, s'hybrident à leurs pendants dits asynchrones, réalisées au rythme de l'étudiant par correspondance ou en ligne. Cette réalité rend caduque l'opposition traditionnelle entre la FEP et la FAD². Or, cette flexibilité au regard du temps et de l'espace, qualité indéniable de ces cours pour de nombreux étudiantes et étudiants, s'applique autant aux tâches liées à l'emploi. Quelles nouvelles exigences techniques sont désormais demandées aux enseignantes et aux enseignants ? Quelles répercussions ont-elles sur la qualité de leurs cours et de leur vie professionnelle ?

Dans ce contexte, une nouvelle forme d'éducation propre à l'économie du savoir fleurit : les Massive open online courses (MOOC), parfois traduits par « Cours en ligne ouverts et massifs » (CLOM) ou « Formations en ligne ouvertes à tous » (FLOT). Souvent gratuits et asynchrones, ces cours visent à rassembler un large bassin d'étudiants en accord avec la philosophie de Ivan Illich³ selon

laquelle des réseaux d'apprentissage devraient fournir des répertoires de ressources pédagogiques, lier ceux qui désirent instruire aux esprits curieux voulant apprendre, fournir un environnement propice à l'échange puis y permettre le développement de compétences. Ces plateformes reposent à plus ou moins grande échelle sur une forme de ressources éducatives libres (REL), des cours aux programmes complets dont le matériel peut être employé, modifié et rediffusé avec un minimum de restrictions, sinon aucune.

Contribuer à l'accessibilité de l'éducation dans des régions éloignées ou dans des pays en développement demeure une quête louable. Toutefois, cette réalité tout humaniste ouvre la voie à des débats moins nobles et plus épineux relatifs à la propriété intellectuelle et à la marchandisation des capitaux cognitifs produits dans les cadres universitaires ; des questions qui s'avèrent loin d'être réglées du côté de l'administration des universités et des syndicats d'enseignants. Lorsque l'on aborde la diversité

des enseignants contractuels et des formes de formation qu'ils produisent, mettent en ligne et promulguent, ces situations s'en trouvent encore plus ambiguës. Comment peut-on associer l'ambition de rendre abordables les études en favorisant l'accès rapide à une grande quantité d'information, ou encore à des possibilités innovatrices d'interaction entre les individus, tout en défendant l'investissement d'efforts, les productions et les emplois mêmes des enseignants et autres spécialistes de la FAD ?

D'autres questionnements émergent du caractère mouvant des modes de FAD. Les coûts associés à l'élaboration des MOOC et le choix d'investir dans ces stratégies au lieu de miser sur les occasions d'autres secteurs sont-ils justifiés ? À une nouvelle échelle, n'assistons-nous qu'au spectacle des désirs d'institutions universitaires de rayonner afin d'attirer à tout prix de nouvelles « clientèles » étudiantes ? Les risques de marchandisation de l'éducation et de sa standardisation par l'usage de plateformes spécifiques sont bien réels alors que des entreprises privées de FAD

1 OCDE (2005). *La cyberformation dans l'enseignement supérieur : État des lieux*.

2 Bertrand, Louise (2010). *Renouveler l'université*. Pour un rapport au savoir adapté au XXI^e siècle, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

3 Illich, Ivan (1971) *Deschooling Society*. New York, Harper & Row http://ournature.org/~novembre/illich/1970_deschooling.html.



se mêlent de la partie. D'un point de vue social, quelle répercussion aura cette éducation gratuite souvent offerte au détriment de la qualité pédagogique sur l'offre générale de cours ainsi que sur la reconnaissance ou le désir d'obtenir de réels diplômes chez la population en général? Acheter des crédits universitaires pour de tels cours est pour le moment une activité marginale, mais de nouveaux modèles s'élaborent actuellement.

À titre de professionnels de l'enseignement et de la formation aux cycles supérieurs, comment ferons-nous face à ces changements technologiques, culturels et relationnels sans renier nos héritages universitaires et répondre aux désirs croissants de publics ayant de plus en plus des rapports diversifiés aux études? À nous d'y réfléchir et de tenter de répondre à ces questions. ■



Précarité

Survol de la situation internationale



Yvette Podkhebnik - Chargée de cours
Université du Québec à Montréal

Différents statuts d'enseignants existent dans l'enseignement supérieur au Québec: les professeurs, les chargés d'enseignement, les maîtres de langue, les tuteurs, les professeurs à temps partiel, les instructeurs, les auxiliaires d'enseignement, les étudiants postdoctoraux, etc. Les droits de ces salariés sont définis par les conventions collectives qui balisent leur tâche de travail et les protègent dans certaines mesures des abus des employeurs. Les plus précaires des enseignants universitaires du Québec sont les chargés de cours, tuteurs et autres contractuels, condamnés à des contrats à durée variable. Qu'en est-il dans d'autres pays?



Stefana Lamasanu - Chargée de cours
Université McGill

En France, la situation est également complexe: il y a les professeurs, les maîtres de conférence, les enseignants-chercheurs et les vacataires. Les plus vulnérables, les plus affectés par la précarité, sont les vacataires embauchés directement par les universités pour des contrats de courte durée pendant des années. «Selon les syndicats, ils seraient des milliers, quelques centaines pour le ministère de l'Enseignement supérieur¹».

«Aux États-Unis, où certaines statistiques sont recueillies, le tiers des enseignants dans les collèges universitaires et les universités sont des travailleurs contractuels selon les données de 2011 du *National Center for Education Statistics*. Certains observateurs estiment que la proportion globale doit être similaire au Canada²».

1 LE MONDE 05.10.2009 http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/10/05/les-soutiers-de-l-universite_1249443_3224.html.

2 Moira MacDonald, 9 janvier 2013. Le sort des chargés de cours. Affaires universitaires <http://www.affairesuniversitaires.ca/le-sort-des-charges-de-cours.aspx>.